



Liste des délibérations Conseil municipal du Vendredi 12 Janvier 2024

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 04 Janvier 2024, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 12 Janvier 2024 à 18 heures sous la présidence M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le Maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, M. BONNY Corentin, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. GUILLOT Lionel, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

Excusé :

Absente : Mme DEBRIOUDE Jessica.

M. Frédéric HARDOUIN a été élu secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2024-01-001 examinée le 12/01/2024 – Affaires générales : Délégations du Conseil municipal au Maire.**

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes, départements et régions en deçà d'un seuil fixé par le décret 2023-523 (maxi 100 €).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur ou égal à 100 euros. Le Maire devra rendre compte de l'utilisation de cette délégation au Conseil municipal.

- **Délibération n° 2024-01-002 examinée le 12/01/2024 – Budget/Finances : Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement du budget communal.**

Afin d'assurer la continuité du service et dans le cadre de l'article L 1612-1 alinéa 3 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, il est possible d'ouvrir des crédits en section d'investissement de manière anticipée. Cette ouverture est limitée à 12,5% des crédits d'investissement votés en 2023 hors crédits afférents à la dette. Ils seront repris lors du vote du budget primitif 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir de manière anticipée les crédits suivants :

- 204182 (Org. Publics divers) : 9 600,00€
- 2152 (Installation de voirie) : 1000.00 €
- 2158 (autres matériels et outillage) : 2 000,00€
- 2183 (matériel informatique) : 1 500,00€
- 2188 (autres investissements) : 2000,00€

Total crédits ouverts du budget communal : 16 100,00 euros

- **Délibération n° 2024-01-003 examinée le 12/01/2024 – Budget/Finances : Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement du budget assainissement.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir de manière anticipée les crédits suivants :

- 2158 (Autres investissements – tabourets raccordement asst coll) : 5 000,00€

Total crédits ouverts du budget assainissement : 5 000 euros

- **Délibération n° 2024-01-004 examinée le 12/01/2024 – Budget/Finances : Part communale des tarifs de l’assainissement collectif 2024.**

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide d’appliquer une augmentation des tarifs de la surtaxe assainissement (part communale) similaire à l’augmentation de l’indice du coût de la vie sur l’année 2023 (Réf. Octobre), soit +4.0 % (indice INSEE).

Les tarifs proposés sont les suivants pour la part communale :

Abonnement : 26.93088 + 4,0% = 28,00811 euros

Prix au m3 : 0,49260 + 4,0% = 0,51230 euros

Pour information, les tarifs de la partie SEMERAP sont rappelés :

Abonnement : 18,90 euros

Prix au m3 : 1.62800 euros.

- **Délibération n° 2024-01-005 examinée le 12/01/2024 – Marchés publics : Choix de l’entreprise pour les équipements d’une aire d’échauffement dans le cadre du projet « Gagner du Terrain ».**

L’Agence Nationale du Sport a lancé un appel à projets « Gagner du Terrain » organisé en partenariat avec la Française des Jeux et Paris 2024 pour la construction d’une aire d’échauffement attenante à un équipement de proximité.

La candidature de la commune de Loubeyrat a été retenue et une subvention de 25 300 euros HT a été attribuée.

Une consultation a été effectuée auprès de 3 entreprises.

Le Conseil municipal, après avis de la commission communale ad-hoc, retient la proposition de l’entreprise KOMPAN pour un montant de 24 751,37 euros HT. Cette offre apparaît être la mieux disante.

- **Délibération n° 2024-01-006 examinée le 12/01/2024 – Marchés publics : Choix de l’entreprise pour l’installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

Le Conseil municipal, après avis de la commission communale ad-hoc, avec 13 votes pour et une abstention (Mme TAMISIER) retient l’offre de l’entreprise DOMELEC pour un montant de 12 737,57 euros HT. Cette offre apparaît être la mieux disante. Il est indiqué que la Préfecture a attribué une subvention de 50% du montant HT. Enfin, Il est précisé que l’installation des bornes aura lieu sur la Place du Trieur, au bourg de Loubeyrat.

- **Délibération n° 2024-01-007 examinée le 12/01/2024 – Financement : Agence France Locale.**

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide d’octroyer la garantie dans les conditions prévues par l’Agence France Locale.

- **Délibération n° 2024-01-008 examinée le 12/01/2024 – Foncier : échange au lieu-dit Les Portiers.**

[Mme Sylvie TAMISIER sort de la salle, ne participe ni aux débats, ni au vote.]

Pour faire suite à la délibération de novembre 2023 par laquelle le Conseil municipal acte l’accord pour un échange foncier au lieu-dit Les Portiers, le notaire demande à ce que des précisions soient apportées sur la délibération, notamment, la valeur de chacune des parcelles doit clairement apparaître.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, fixe le montant du m² à 7 euros, prix appliqué habituellement pour les superficies définies comme « dépendances de bâti ».

- **Délibération n° 2024-01-009 examinée le 12/01/2024 – Foncier : Vente de terrains communaux.**

Le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte l’offre du promoteur immobilier Avenir Construction pour l’acquisition de terrains communaux situés au Bourg de Loubeyrat, zone AUg. L’offre est la suivante : 169 000 euros HT (202 800 euros TTC) pour 7 486m² ainsi que la viabilisation d’une parcelle de 550m².

La délibération annule et remplace la délibération DCM 2023-09-011 du 08/09/2023

- **Délibération n° 2024-01-010 examinée le 12/01/2024 – Voirie : tableau classement des chemins ruraux.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau de classement présenté. Ce dernier est disponible sur demande en mairie.

- **Délibération n° 2024-01-011 examinée le 12/01/2024 – Convention pour la stérilisation des chats libres avec l'Association Protectrice des Animaux (APA).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à la convention pour la stérilisation des chats libres avec l'APA pour l'année 2024.

- **Délibération n° 2024-01-012 examinée le 12/01/2024 – Réalisation d'un diagnostic pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au Bourg.**

Pour faire suite au vol de câble sur le réseau d'éclairage public et d'un commerce en centre Bourg, la gendarmerie propose la réalisation d'une étude pour la sécurisation du Bourg. Cette étude est gratuite et n'engage pas la commune sur des futures installations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte qu'un diagnostic soit établi par la gendarmerie.